

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 25 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/08/2017

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; François SANTONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFÀ ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Albert PIREDDA.

Etaient absents : Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Sébastien GUIDICELLI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Sandrine CHIODI ; Michel GRIMALDI

Etaient représentés : Sandrine CHIODI était représentée par Alain ANGELI ; Michel GRIMALDI était représenté par Marie-Josée SANTONI.

Secrétaire de séance : Jean-François OTTOMANI.

N° DEL250817-01

OBJET: FIXATION DES HORAIRES DES SERVICES DE CANTINE D'ALSH ET DE GARDERIE PERISCOLAIRE.

-Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

-Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

-Vu la proposition faite au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles maternelle et élémentaire de Prunelli-di-Fium'Orbu, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018,

-Considérant les propositions faites aux directrices des écoles élémentaire et maternelle, validées par les Conseils d'Ecoles ;

-Considérant l'intérêt d'instaurer un service de restauration scolaire en plusieurs temps,

-Il conviendrait de modifier les horaires des services de cantine, d'ALSH et de garderie périscolaire;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité:

-D'adopter à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, le mode de service de restauration scolaire tel que figurant le tableau suivant :

..../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 25/08/2017

DEL250817-01

- PAGE 2 -

Périodes	Services de restauration scolaire		
Période scolaire Lundi.mardi.jeudi.vendredi	12h00 -13H30 1 ^{er} service pour les élèves de CE2 CM1 et CM2	12h15 – 13H45 2 ^{ème} service pour les élèves des classes maternelles	12h30 -13H30 3ème service pour les élèves de CP et CE1
Temps extrascolaire mercredis et petites vacances	service unique 12h00 14h00		
Temps extrascolaire Grandes vacances	service unique 12h00 14h00		

- De modifier à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017, les plages horaires d'accueil des élèves dans les services de garderie tels que figurant dans le tableau suivant :

Ecole maternelle de Capanella

SERVICE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE	7h30 8h25	7h30 8h25		7h30 8h25	7h30 8h25
PERISCOLAIRE	16h15 18h00	16h15 18h00		16h15 18h00	16h15 18h00

Ecole élémentaire

SERVICE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE	7h30-8h30	7h30-8h30		7h30-8h30	7h30-8h30
PERISCOLAIRE	16h-18h00	16h-18h00		16h-18h00	16h-18h00

- De modifier à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017, les plages horaires d'accueil des élèves dans le service d'Accueil de Loisirs Sans hébergement (A.L.S.H) tel que figurant dans le tableau suivant :

PERIODES	HORAIRES D'ACCUEIL
ALSH Mercredi et petites vacances	7h30 - 12h00 14h00 - 18h00
ALSH Grandes vacances	8h00 - 12h00 14h00 -17h30

- D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire,